

Manifeste « Enfants sans nicotine 2040 »

Pour une Suisse où les enfants grandissent à l'abri des produits à base de nicotine¹, les signataires de ce manifeste demandent des mesures efficaces visant à empêcher l'entrée en consommation et à faciliter l'arrêt. L'objectif est de réduire de manière significative le tabagisme. Les mesures prises doivent permettre de protéger la santé des générations futures, de réduire le nombre de décès évitables et de faire baisser les coûts sociaux qui s'élèvent à plusieurs milliards de francs.

Objectif :

À l'avenir, la consommation de nicotine chez les enfants² passera sous la barre des 5 %. D'ici 2040, la première génération pour laquelle la consommation de nicotine ne sera plus considérée comme normale, attractive ou facilement accessible atteindra l'âge adulte.

Faciliter l'arrêt de la consommation

Des études montrent que deux tiers des personnes dépendantes à la nicotine souhaitent arrêter de consommer. Pour cela, elles ont besoin d'un accès facilité à des services professionnels d'aide au sevrage. Dans ce contexte, les coûts pour les consultations, les médicaments et les services d'accompagnement numériques ne doivent plus être à la charge des personnes consommatrices.

Mieux protéger contre le tabagisme passif

Les mesures actuelles de protection contre le tabagisme passif présentent des lacunes et varient d'un canton à l'autre. Il est urgent d'adapter la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif à l'évolution de la société. Les espaces publics extérieurs fréquentés par des enfants doivent être désignés comme « sans fumée » à l'échelle nationale.

Réduire l'attractivité

L'imposition des produits du tabac et de la nicotine est l'une des mesures les plus efficaces pour réduire la consommation. L'imposition doit être revue à la hausse ; de plus, les restrictions de publicité, l'emballage neutre ainsi que d'autres mesures contribuent à rendre les produits moins attractifs pour les jeunes. L'imposition doit pouvoir être adaptée chaque année au pouvoir d'achat afin de garantir son efficacité au fil du temps.

Conclusion : Enfants sans nicotine 2040, c'est possible !

Le seul moyen de réduire les maladies, les décès et les coûts liés aux produits nicotiques est de baisser leur consommation. Pour renforcer la santé publique, une volonté politique et un cadre juridique contraignant et harmonisé sont nécessaires. La protection des enfants et de la santé n'est pas une restriction de liberté, mais la condition nécessaire à un développement autonome. Notre vision vise à permettre aux générations futures de grandir et de vivre à l'abri de la dépendance à la nicotine, et donc en bonne santé. Nous invitons tous les acteurs et toutes les actrices à participer à ce changement.

¹ Cela inclut la consommation de tous les produits visés à l'article 3 de la loi sur les produits du tabac (https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2024/457/fr#art_3).

² C'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans.